

Un don de l'empereur d'Autriche à l'Etat du Valais en 1816:

Les canons de l'arsenal de Sion

par
Jacques CALPINI

Tous ceux qui ont eu l'occasion de se rendre un jour ou l'autre à l'arsenal cantonal de Sion n'ont pas manqué de remarquer les quatre canons de bronze qui en ornent la cour et semblent y monter la garde. Ces pièces d'artillerie, qui déjà faisaient notre admiration et hantaient nos rêves d'enfant, représentent, actuellement encore, l'un des témoins les plus précieux de nos annales militaires.

Il s'agit d'un canon de 12 livres¹, arme de calibre moyen, d'une longueur de 182 cm, dont le poids interdit le déplacement sans moyens mécaniques, d'un canon de 3 livres, de 113 cm de longueur, pesant 150 kg ; d'un obusier de 10 livres, pièce énorme, de 90 cm de longueur, représentant déjà une arme de fortification, et d'un obusier de 7 livres, de 87 cm de longueur, qui, malgré son calibre relativement modeste, est une arme assez lourde : 300 kg environ.

A part l'obusier de 7 livres qui est dépourvu des armoiries, ces pièces portent, incrustées, les armes de la Maison impériale d'Autriche, celles des sept dizains² et l'inscription latine : *FRANCISCUS I / Aus-*

¹ Le calibre des bouches à feu de l'artillerie à âme lisse est ordinairement indiqué par le poids du boulet qu'elles lancent, exprimé en demi-kilos ou livres anciennes. Ainsi, un canon de 24 est un canon qui lance un boulet de 24 livres. En Allemagne, en Autriche et en Prusse, le calibre des obusiers et des mortiers est déterminé de la même façon, contrairement à la France qui les calcule en pouces. L'artillerie autrichienne du XIX^e siècle comprenait, pour l'artillerie de campagne, des canons de 18, 12, 6 et 3 livres et des obusiers courts de 10 et 7 livres ; pour l'artillerie de siège et de place, des canons de 24 et 18 livres et des obusiers de 10 livres, ainsi que des mortiers de 60, 30, 10 et 6 livres. Les armes forgées à Vienne pour le compte du Valais représentent donc, à peu de choses près, toute la gamme des calibres alors généralement en usage et constituent, indépendamment de leur valeur symbolique, un don sans précédent pour un petit Etat comme le nôtre.

² Pourquoi, alors que les armes du Valais portent treize étoiles depuis le 12 mai 1815 ? Force de l'habitude ou nostalgie du passé ?

triae Imperator / Defensioni Reipublicae Valesiae / Prospicere sollicitus / D.D. / MDCCCXVI.

Fixées sur des affûts postiches en maçonnerie datant approximativement de l'année 1920, elles sont en bronze et portent sur la plate-bande de la culasse l'inscription : « V. Letenyey Art. Major in Wien 1816 ». Cette inscription fait très probablement allusion au dignitaire chargé de la commande plus qu'au maître d'œuvre. Aucun poinçon n'a été relevé sur ces pièces.

Il est facile de déduire de ces inscriptions qu'il s'agit d'un don de l'Empereur d'Autriche François I^{er} à l'Etat du Valais, don fait en 1816.

*

Il nous a paru intéressant de connaître la raison de ce geste généreux et de suivre dans la mesure du possible l'odyssée de ces pièces. A cet effet, force nous est de remonter jusqu'à cette année 1813 qui voit, après la défaite de Napoléon à Leipzig, les armées coalisées se ruer sur la France et violer sans vergogne la neutralité suisse afin de mieux pouvoir réaliser leurs projets.

Devant le danger, il est vraisemblable que les autorités françaises du Département du Simplon reçurent l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la garde du Simplon et de la défense du département. Elles le font notamment en faisant venir de Genève deux canons de 8 livres, six de 4 livres et deux obusiers avec les munitions nécessaires, et en faisant transporter toute cette artillerie sur le prélet de Valère. Précautions inutiles car, en décembre déjà, à la nouvelle qu'une armée autrichienne commandée par le prince de Schwarzenberg a franchi le Rhin, et devant la menace imminente et le peu de forces dont ils disposent pour y faire face, le préfet Rambuteau et le général d'Hénin-de-Cuvilliers décident de se retirer sur la Savoie en abandonnant la batterie de Valère dont ils font enclouer les pièces, brûler la poudre et jeter les boulets au Rhône.

L'occupation autrichienne qui suit est de courte durée. Arrivé en Valais le 28 décembre 1813, le colonel Baron de Simbschen se retire en mai 1814, emportant avec lui les canons de Valère.

*

Livré désormais à lui-même, le gouvernement valaisan se trouve confronté avec des problèmes aussi nombreux que variés qui absorbent toute son attention. Aussi, n'est-ce que seize mois plus tard que, profitant de l'occasion favorable qui se présente par suite de la chute de Huningue à laquelle il a participé par l'envoi d'un bataillon, il songe à réclamer le retour des pièces enlevées par le colonel de Simbschen. Par lettre du 2 septembre 1815, le vice-grand-bailli Charles-Emmanuel de Rivaz, en

l'absence du grand bailli Léopold de Sépibus, charge le colonel comte Eugène de Courten³, colonel fédéral et commandant de brigade auprès des troupes alliées, de présenter la requête valaisanne aux autorités chargées de la répartition du butin.

Monsieur le Comte,

La reddition de la forteresse de Huningue met au pouvoir des puissances alliées toute l'artillerie qui se trouvait dans cette place, et le bruit se répand ici qu'il en sera mis une partie à la disposition des cantons confédérés. Sans mettre beaucoup de confiance dans cette nouvelle, le Conseil d'Etat croit ne devoir négliger aucune circonstance qui peut tourner à l'avantage du canton, et il s'adresse à vous avec toute confiance pour faire valoir nos réclamations si les conjonctures sont favorables.

Vous savez comme nous que, pendant l'occupation du Valais par Bonaparte, ses commissaires ont désarmé notre canton autant qu'ils l'ont pu. Vous savez aussi que lorsqu'ils ont abandonné notre pays à la fin de décembre 1813, ils y ont laissé huit canons et deux obusiers dont nos compatriotes étaient possesseurs, lorsque le colonel baron de Simbschen y entra avec un petit corps de troupes autrichiennes. Cette artillerie était alors en notre pouvoir, et il paraît qu'elle aurait dû y rester, puisqu'elle ne pouvait être considérée comme conquise par les Autrichiens qui avaient trouvé le Valais sans aucune troupe étrangère et que, d'ailleurs, les Valaisans s'étaient armés comme auxiliaires des troupes alliées contre les adhérents de Bonaparte. Néanmoins, M. de Simbschen s'est emparé de toute cette artillerie et l'a fait mener hors de notre canton.

Nous pensons qu'il serait indigne de la générosité aussi bien que de l'équité de Sa Majesté Impériale de nous faire rendre ces canons que ses troupes ont trouvés en notre puissance, et qu'il serait dans la règle stricte de la justice que si l'armée a trouvé une certaine quantité de fusils dans le fort de « Uninghe », il nous en fût rendu en compensation de ceux que la France nous a enlevés en nous occupant contre le droit des gens et sans l'aveu d'aucune puissance européenne.

Votre crédit, Monsieur le comte, et votre influence, aideront puissamment le succès de notre réclamation. Sous ce double rapport, la patrie entière vous aura une bien grande obligation de ce que vous avez voulu faire pour lui procurer cette double restitution. Veuillez bien ne pas refuser vos bons offices. Genève a demandé et obtenu dans le temps ses canons. Il avait été aussi, comme nous, occupé par la

³ Eugène de Courten (1771-1839). Officier au service de France (1785-1792), puis d'Angleterre (1794-1807). Commandant des troupes valaisannes en 1814, colonel fédéral, prend le commandement de la brigade Hess au siège de Huningue. Colonel et maréchal de camp en France : 1816-1830. Général de Brigade au service du Saint-Siège. Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

France ; sa position était par conséquent la même que la nôtre, et le succès de sa démarche nous en fait espérer autant de celle que nous avons l'honneur de solliciter par votre canal.

Peu après, le 30 novembre, le Conseil d'Etat est avisé que le prince de Metternich, chancelier d'Autriche, se rendant à Milan, arrivera à Sion le lendemain 1^{er} décembre. On décide de lui rendre quelques honneurs à son passage et de lui offrir un « dîner soupatoire ». Les archives cantonales sont muettes à ce sujet et les échos de cette réception ne nous sont parvenus que par le canal des mémoires d'Anne-Joseph de Rivaz et d'une lettre de Metternich, écrite de Venise à sa mère.

« Il n'arriva qu'à onze heures du soir, écrit Anne-Joseph de Rivaz ⁴. Il accepta le repas qui l'attendait depuis les huit heures du soir, mais refusa d'occuper le logement qu'on lui avait préparé chez M. Barberini. Il reçoit en audience le Conseil d'Etat, une députation de la Diète et une du Conseil municipal qui viennent lui présenter leurs respects et lui recommander les « répétitions » du Valais, qu'il accueille très gracieusement. Il a ensuite la complaisance de se mettre à table quoiqu'il eût dîné à Martigny ; il n'y mange presque rien, mais il converse très agréablement et très affablement. Il se remet en voiture à minuit et demi, pressé de passer le Simplon avant que le temps, qui était ce soir-là couvert, ne se résolve en neige. »

De son côté, Metternich écrit ce qui suit à sa mère :

La Diète du Valais était rassemblée à Sion, et c'est là que je suis tombé dans un terrible guet-apens. Pour ne pas m'arrêter à Sion, j'ai dîné à Martigny ; le malheureux aubergiste⁵ nous sert à moi et à Floret⁶ vingt neuf plats. J'arrive à Sion. Je trouve la députation de la Diète à l'entrée de la ville, on me traîne à l'hôtel de ville et on me flanque à un souper composé de douze convives et soixante-dix-neuf plats, ce qui fait en compte rond cent-huit plats en quatre heures de temps. Aussi ne serez-vous pas étonnée si je vous dis que, sur mes huit jours de voyage, je n'ai mangé que cinq fois. Le Simplon, que tout le monde craint dans cette saison parce qu'on y est quelquefois enterré sous trente pieds de neige, a été d'une bonté parfaite pour moi.

Comme on peut le penser, le grand bailli de Sépibus profita de l'occasion pour remettre à Metternich une lettre dans laquelle il expose, avec toutes les formules de politesse en usage à cette époque, les deside-

⁴ Anne-Joseph de Rivaz, *Mémoires*, tome II, p. 157.

⁵ Selon une communication de J. B. Bertrand, l'hôtelier de Martigny qui eut l'honneur de recevoir le chancelier d'Autriche fut, selon toute probabilité, Jean-Philippe Morand (1772-1856), propriétaire de la Grand-Maison, qui devint plus tard conseiller d'Etat (1820-1839) et député à la Diète fédérale. (v. Scorretti : Le passage du prince de Metternich en Valais en 1815, dans *Annales valaisannes*, 1943, p. 26.)

⁶ Le chevalier de Floret, conseiller d'ambassade.

rata des Valaisans afin de récupérer en tout ou en partie les biens disparus au cours de la guerre et d'obtenir des dédommagements pour les dégâts occasionnés par le passage et les frais d'entretien des troupes. Un point de cette lettre est consacré aux canons disparus :

Enfin M. le colonel baron de Simbschen a fait emmener huit canons et deux obusiers dont nous étions en possession lorsqu'il est entré avec sa troupe sur notre territoire. Il n'a pu les enlever à titre de conquête, puisqu'il n'est entré qu'en ami chez un peuple qui était en pleine possession de son indépendance lorsqu'il est venu l'occuper. Nous osons en conséquence nous persuader que Sa Majesté voudra bien nous faire remettre cette artillerie que notre pauvreté actuelle ne nous permet pas de remplacer, et qui, d'ailleurs, ne sera jamais employée, si elle devait l'être, que contre les ennemis d'un monarque auquel nous tenons par tous les sentiments qui peuvent lui garantir l'inviolabilité de notre dévouement.

Le prince de Metternich se montra bienveillant et s'acquitta de son mieux de cette mission auprès de son auguste maître. Dans les premiers jours de janvier 1816, le Conseil d'Etat reçoit de lui une lettre datée du 15 décembre 1815, dans laquelle il annonce le succès de sa démarche.

Monsieur le grand bailli,

Je me suis fait un devoir de porter à la connaissance de l'empereur, mon auguste maître, les pertes en artillerie que le canton du Valais a éprouvées par une suite des derniers événements militaires. Sa Majesté, prenant le plus sincère intérêt aux braves Valaisans, et désirant leur donner une nouvelle preuve de sa bienveillance particulière, aurait déjà donné l'ordre de leur restituer les neuf pièces de canon et les deux obusiers qu'ils ont perdus, si elle n'avait eu l'intention de les dédommager de cette perte d'une manière plus honorable en ordonnant qu'il soit fondu dans ses arsenaux expressément pour le canton du Valais, dix pièces de canon et deux obusiers dont elle a le projet de lui faire présent.

Le grand bailli ne manque pas d'informer le Conseil d'Etat de l'heureux résultat de ses démarches, et le procès-verbal de la séance du 2 janvier 1816 reflète bien la satisfaction de l'autorité.

Plus tard, dans une lettre adressée au grand bailli, le 21 février 1816, Metternich confirme la décision de l'empereur et demande au gouvernement valaisan de lui indiquer de quels calibres il désire recevoir ces pièces. Il suggère même d'envoyer à Vienne un représentant chargé de répondre aux questions qui lui seront posées. Personne n'est désigné pour représenter le Valais et le grand bailli, avec beaucoup de diplomatie, se contente de souhaiter des pièces de divers calibres, ornées d'emblèmes leur assurant une valeur de document historique.

Monseigneur,

Si notre pays obtient quelques distinctions honorables de la part de Sa Majesté Impériale Royale Apostolique, et si nos hommages ne sont pas perdus dans la foule de ceux des états importants qui se pressent autour de son trône impérial, nous n'oublions point que c'est par l'effet de la haute bienveillance de Votre Altesse Sérénissime, qui nous vaut encore à ce moment d'être admis à manifester notre désir sur la qualité des pièces d'artillerie dont Sa Majesté daigne gratifier cette contrée.

Ces pièces de défense, qui seront à jamais un monument précieux de l'auguste munificence de Sa Majesté, auraient été reçues ici avec l'enthousiasme de la reconnaissance quelles qu'aient été leurs dimensions ; mais puisque nous pouvons sans indiscretion manifester notre sentiment sur leur calibre, nous aurons l'honneur d'exposer à Votre Altesse Sérénissime que la destination de cette artillerie étant d'empêcher le passage de ce pays aux ennemis de S. M. et, en temps de paix, d'annoncer à nos vallées les plus reculées les événements glorieux pour son auguste famille impériale, elles pourraient être, ainsi que l'insinue Votre Altesse Sérénissime, de divers calibres, mais que, si elles se trouvaient ornées de quelques emblèmes retraçant continuellement qu'elles sont un précieux don de S. M., nous ne doutons point que nos montagnards ne soient capables d'efforts extraordinaires pour les préserver de tomber en d'autres mains.

Qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

Le gouvernement et la Diète cantonale sont, comme de juste, mis au courant de cette correspondance, et leur satisfaction se reflète bien dans le contenu des procès-verbaux des séances des 2 janvier et du Conseil d'Etat, 28 février et de la session de mai 1816 de la Diète cantonale.

Puis c'est le silence. L'année 1817 se passe sans qu'il soit fait une allusion quelconque au don impérial. Aussi, en séance de la Diète du 9 décembre 1817, la commission militaire interpelle le gouvernement et, « ayant remarqué l'ombre du silence qui plane sur le don annoncé de la part de S. M. apostolique, de onze pièces d'artillerie, croit éveiller l'attention du gouvernement pour que le Conseil d'Etat puisse dans sa source de sagesse ordinaire les moyens d'en rappeler le souvenir qui, s'il était réalisé, graverait au plus haut titre la reconnaissance des Valaisans ».

Cependant, alors qu'en Valais on s'inquiète du manque de nouvelles, à Vienne on n'a pas perdu son temps. Les archives autrichiennes nous fournissent des documents intéressants sur les opérations de chancellerie qui ont entouré la fabrication de ces pièces. C'est ainsi que nous apprenons que l'on avait tout d'abord envisagé de les faire fondre à Milan, mais que, le feldmaréchal comte de Bellegarde ayant fait remarquer que

la chose n'est pas possible, le prince de Metternich donne les ordres nécessaires pour que cette opération ait lieu à Vienne.

C'est ainsi que S. E. le feldmaréchal et directeur général de l'artillerie Joseph comte de Colloredo se voit chargé, le 6 février, d'exécuter les ordres de Sa Majesté. Il note brièvement, le 8 février 1816, dans son aide-mémoire, probablement à l'intention de son secrétaire chargé de rédiger la demande : « Serai très reconnaissant si, du côté du Valais, quelqu'un était chargé ici de donner des renseignements éventuellement nécessaires au sujet des remarques et observations qui pourraient se présenter, et être ainsi en contact avec le service de l'artillerie. » On a vu précédemment que cette demande est transmise au gouvernement valaisan le 21 février suivant et que le grand bailli y répond par lettre du 4 mars. Mais personne n'est désigné pour représenter le Valais, ce qui motive un échange de correspondance entre Colloredo et la chancellerie d'Etat d'une part, Metternich et de Sépibus d'autre part. Quant aux inscriptions gravées sur ces armes et aux emblèmes des États devant y figurer, les renseignements parviennent à Colloredo le 26 mai 1816. Il lui reste encore à connaître le calibre à donner à ces pièces. Il le fait demander le 28 mai 1816 par son remplaçant. Nous ne savons pas quand il obtint ces renseignements, mais une note signale laconiquement, le 5 avril 1817 : « Les dix pièces de canon et les deux obusiers sont terminés et l'on attend les ordres pour leur transport. »

*

Ainsi donc, nos canons sont prêts à être livrés au début de l'année 1817. Ce n'est pourtant que le 27 juin 1818, alors qu'on désespère de rien voir venir, que le grand bailli reçoit la bonne nouvelle grâce à une lettre écrite de Milan par le comte de Bubna, feldmaréchal commandant en Lombardie. Il annonce le départ de deux canons de 3 livres, deux de 6 livres, deux de 12, deux de 18 et deux de 24, plus un obusier de 7 livres et un de 10, avec tous les accessoires nécessaires ⁷. Ces pièces sont alors à Mantoue et on les achemine aux frais de l'empereur jusqu'aux frontières du Valais par Milan et Domodossola. « Charmé de pouvoir communiquer cette nouvelle au gouvernement de ce pays, le comte de Bubna demande qu'il lui soit répondu où et quand la remise de cette artillerie doit être effectuée. Il attend l'arrivée du commissaire pour la réception et désire que le jour de la rencontre soit indiqué au plus tôt. Si le canton du Valais désirait que cette remise ait lieu à Brigue au lieu de la frontière, le commandant du transport y est autorisé,

⁷ Ces accessoires consistent en assortiment de diverses pièces de bois, ferrées ou non ferrées pour affûter les canons, de leviers, poulies, affûts de rechange, pièces et chaînes d'avant-train, chaînes d'arrêt, magasins garnis de fer, refouloirs, chars à selle pour le transport des pièces de 18 et 24, avec charges, et chars de convois militaires à 4 colliers.

mais, dans ce cas, le comte de Bubna se recommande pour qu'on ne le retienne pas plus de deux jours à Brigue, vu que ce convoi est extrêmement nécessaire à l'administration financière de Milan. »

Le gouvernement est informé de la chose le 7 juillet et désigne le major Adrien Zimmermann⁸ pour aller recevoir cette artillerie à la frontière.

*

Avant de suivre le major Zimmermann dans l'exécution de sa mission, il nous a semblé intéressant de revenir quelque peu en arrière pour voir par quels moyens de transport nos canons sont acheminés de Vienne à Milan et Domodossola.

Une fois encore, les archives de l'Etat autrichien et de la ville de Vienne nous donnent des renseignements précieux à ce sujet. « Il avait été prévu d'effectuer le transport de Vienne au Simplon par convoi militaire, mais la chose ne put avoir lieu, matériel et chevaux étant utilisés pour les exercices d'artillerie en campagne, de mai à l'automne 1817. On charge donc une maison spécialisée de Vienne d'effectuer le transport jusqu'à Milan où le convoi pourra reprendre sous direction militaire. » Ainsi, les pièces voyagèrent en colis, opération coûteuse, on s'en doute, puisque les frais d'emballage seuls s'élèvent déjà le 29 août 1817, à Fr. 2688.—, ce qui provoque des protestations vigoureuses de la part du service des finances.

Le convoi militaire qui prend en charge ces « colis » à Milan est composé de 90 hommes et 80 chevaux, et les pièces ne sont mises sur roues qu'à Domodossola où le major Zimmermann en prend possession au nom du Valais et, dès ce moment, aux frais du canton.

*

Le trajet de Domodossola à Brigue nous est connu assez en détails grâce aux rapports que le major Zimmermann adresse au gouvernement.

Dans une première lettre, datée du 26 juillet 1818, il se plaint amèrement de ce que M. François Perrig, qui a la ferme des douanes, réclame des droits d'entrée, ce qu'il estime parfaitement injustifié étant donné que ces armes sont destinées à la défense de la patrie et, en conséquence, doivent être « entendues exceptées dans les conditions de sa ferme comme une chose privilégiée ». D'autre part, en passant à Brigue, il a organisé un convoi qui devait venir à sa rencontre mais qu'il a été obligé de faire rétrograder afin d'éviter à l'Etat de trop gros frais. Aussi, pour simplifier, se propose-t-il maintenant d'utiliser purement et simplement le convoi autrichien jusqu'à Brigue où il sera relayé par des sommiers

⁸ Adrien Zimmermann (1777-1829), de Sion, major du bataillon 1 de 1819 à 1822 ; lieutenant-colonel du bataillon 1 de 1822 à 1828 ; colonel en 1828. Officier au service du Piémont puis de France. C'est lui qui, en sa qualité de lieutenant-colonel, commanda le contingent valaisan au camp fédéral de Bière en août 1822.

valaisans. Il estime qu'alors 46 chevaux lui suffiront, d'où une économie appréciable. Enfin, il demande des instructions par estafette.

Deux jours plus tard, sa lettre étant restée sans réponse, il informe le gouvernement qu'il a pris sur lui de faire acheminer toute cette belle artillerie sur le Simplon, et ceci bien que la question des prétentions de Perrig n'ait pas encore été réglée. Le magasin de Belli, qu'il a loué à Domodossola pour y entreposer les canons, ne convient pas à cet usage ; les pièces risquent d'y être exposées aux injures du temps et de se détériorer. De même, il lui semble plus convenable vis-à-vis de l'empereur d'Autriche de lui prouver sa reconnaissance « en montrant, par la diligence de les faire emmener, le cas qu'on fait de son présent ». Il termine en rendant le gouvernement attentif au fait que notre arsenal de Sion ne pourra contenir toute cette artillerie et qu'il faudra encore le « magasin Métrailler »⁹.

Cette fois, le Conseil d'Etat réagit. Il s'incline devant les arguments de Zimmermann et, « malgré ses ordres explicites pour laisser les canons à Domo, ne voulant cependant pas contrarier le commissaire, donne ses directives en conséquence ». Perrig est invité à laisser passer le convoi. Les difficultés administratives ainsi réglées, Zimmermann a désormais les mains libres.

*

Le convoi quitte Domodossola le 31 juillet. Il arrive à Iselle le 1^{er} août à 8 heures du matin, mais Zimmermann ne cache pas que le passage du col et surtout la descente sur Brigue lui causent du souci. Il craint surtout la rampe de Riedwald, « le train n'ayant rien pour enrayer ». Cependant, il a encore assez d'optimisme pour demander au gouvernement de lui indiquer par où il devra arriver à Sion, « vu les embarras de tourner les pièces sur le Grand Pont pour arriver à l'arsenal ».¹⁰

Le 2 août, le convoi arrive à Brigue sain et sauf, au grand soulagement du major Zimmermann à qui contrariétés et difficultés n'ont pas été épargnées. A la descente de Ganter, il a couru le risque de voir précipitée dans le vide une pièce de 24 « qui avait enfoncé un mur et penchait un pied au-dessous du niveau de la route ». Heureusement, on est parvenu à la remettre sur le bon chemin.

A partir de Brigue, le convoi autrichien n'est plus autorisé à continuer sur Sion et doit être relayé par des sommiers valaisans. Zimmer-

⁹ Le magasin Métrailler était situé à la ruelle des pompes. Il devint propriété de la bourgeoisie lors de la convention du 28 avril/4 mai 1854 entre les deux administrations sédunoises et fut démoli en 1956 pour faire place à la poste du Nord.

¹⁰ L'arsenal se trouvait alors à la rue de Conthey, à l'emplacement occupé actuellement par les garages de la gendarmerie cantonale. Quant au Grand-Pont, il était alors composé de « traverses » de bois reliées entre elles par de fortes planches. Il était donc périlleux de s'y aventurer avec des charges aussi lourdes que ces canons et obusiers.

mann se plaint de rencontrer les plus grandes difficultés pour trouver des chevaux pour une charge aussi lourde. « Il marchandera pour le prix au quintal et il sera obligé de se servir de chevaux dédoublés. »

Il faut croire que le major Zimmermann put résoudre tous ces problèmes, car, le 4 août 1818, à deux heures de l'après-midi, les canons arrivent à Sion, très probablement par la porte de Conthey afin de joindre l'arsenal sans difficultés.

Le 8 août, le major Zimmermann, de retour de sa mission, présente l'acte de remise de ces canons et obusiers par le lieutenant du convoi autrichien, ainsi que son compte pour frais de transport, frais de bouche à Brigue et durant le trajet, indemnités aux conducteurs, location de chevaux à Brigue, etc. Le Conseil d'Etat, de son côté, décide d'offrir en présent à l'officier d'artillerie chargé d'accompagner le convoi jusqu'à Brigue une boîte d'or de 25 louis ainsi qu'un écu neuf à chaque canonnier et voiturier. D'août à octobre 1818, d'autres factures arrivent, pour travaux divers effectués à l'arsenal. Toutes ces dépenses apparaissent dans les comptes de l'Etat de 1819 et se montent au total de Fr. 3277.97. On ne saurait être plus précis.

Le 18 décembre 1818, le Dr Charles-Melchior Macognin de la Pierre, rapporteur de la commission de la Diète, déclare devant celle-ci, dans un dernier sursaut d'enthousiasme : « La commission n'a pas besoin d'exciter vos sentiments de gratitude et de reconnaissance profonde envers S. M. Impériale, Royale et Apostolique pour le précieux don de dix canons et de deux obusiers de divers calibres fait à la République. Cet acte de munificence de la part d'un des premiers et des plus grands monarques de l'Europe envers un petit Etat tel que celui du Valais, doit notamment faire naître en nous un sentiment d'orgueil, puisque nul autre canton n'a éprouvé un effet si marqué de la haute bienveillance de S. M. autrichienne. Nous ne doutons pas que le Conseil d'Etat ne se soit empressé d'exprimer aux ministres de ladite majesté tout ce que le Valais sent pour la réception d'un monument aussi brillant de la générosité impériale. »

*

Installées à l'arsenal, ces douze pièces d'artillerie vont donc témoigner de la reconnaissance éternelle des Valaisans. Mais hélas, les républiques sont ingrates par définition, et celle du Valais ne saurait manquer de le confirmer.

Un lourd silence ne tarde pas à tomber et bientôt personne ne semble plus s'intéresser à la faveur impériale. La reconnaissance éternelle, les efforts extraordinaires de nos montagnards pour les empêcher de tomber en mains étrangères, tout est tombé dans le plus profond oubli.

Le 21 avril 1853, le Conseil d'Etat décide de vendre à la Confédération les quatre plus grosses pièces au prix de Fr. 1.20 la livre de

métal et Fr. 300.— par affût, sous réserve de ratification par le Grand Conseil. L'opération est proposée à la séance du 18 mai 1853 par le président Barman au nom du Conseil d'Etat. Ainsi, ce qui, trente-cinq ans plus tôt avait fait l'objet de célébrations dithyrambiques n'était plus maintenant qu'un vulgaire objet commercial. « Le Conseil d'Etat ne croit pas qu'il soit dans l'intérêt du pays de conserver ces canons dont il n'est guère possible de tirer parti que dans des places fortes, comme pièces de position. Leur masse considérable en fait de purs objets de curiosité pour le Valais. En les vendant, on se procurera une somme importante (25 000 à 30 000 fr.) qui pourrait servir à l'achat de pièces d'un emploi plus facile ou à compléter notre matériel de guerre qui offre encore des lacunes déjà plusieurs fois signalées par les inspecteurs fédéraux. Le moment paraît opportun de les vendre, attendu le renchérissement du métal ».

A égalité de prix, le Conseil d'Etat juge qu'il convient de donner la préférence à la Confédération, pensant, dans un mouvement de pudeur, que ces pièces seraient ainsi conservées au lieu de s'en aller tout bonnement au creuset. Malgré ce vœu pie, il n'est plus possible aujourd'hui d'en retrouver la moindre trace et force nous est de penser que la Confédération ne s'est pas montrée plus scrupuleuse que nos autorités cantonales. La commission chargée de l'examen du message du Conseil d'Etat a de la peine à se rallier à cette proposition et une minorité se prononce contre la vente « pour les motifs que ces canons sont un monument historique, qu'ils sont, comme objets d'art, l'ornement de notre arsenal, que le cas pourrait se présenter où on s'en servirait avec avantage ». A la Diète, après un premier renvoi à la commission, il faut recourir à la votation par appel nominal et la proposition de la commission est adoptée par 49 voix contre 32.

Ainsi donc, en 1853, les quatre plus belles pièces quittent le Valais pour une destination inconnue, très probablement au profit de la Confédération. La seule chose que l'on sache avec certitude c'est qu'on en perd la trace.

Le 3 novembre 1871, en séance du Conseil d'Etat, « le Département militaire est autorisé à utiliser une des vieilles pièces d'artillerie hors d'usage pour compléter la quantité de bronze qui doit être fournie par le Valais pour la refonte de deux pièces de six livres ou de de 2 pièces de 8 livres ». Aucune autre précision ne ressort des protocoles du Conseil d'Etat, mais on peut admettre qu'il doit s'agir d'une des deux pièces de 12. L'autre sort de temps en temps de sa quiétude pour servir aux fêtes publiques, ce qui découle du protocole du Conseil d'Etat pour la séance du 10 mars 1891, autorisant le Département militaire à la faire réparer. Cette fonction lui est dévolue pendant nombre d'années, notamment pour la Fête-Dieu dont elle contribue à rehausser la solennité, et ceci jusqu'en 1920 où, son affût s'étant effondré, personne ne songe

à la réparer et où elle est remplacée par un canon de campagne de l'ordonnance de 1879.

En 1914, un canon est envoyé à Berne pour l'Exposition nationale où il doit contribuer à équiper le pavillon de l'Armée. On sait ce qu'il advint en cet été 1914 : les événements internationaux attirent ailleurs l'attention de nos autorités tant fédérales que cantonales et la pièce n'a plus qu'à être portée dans le compte des pertes et profits.

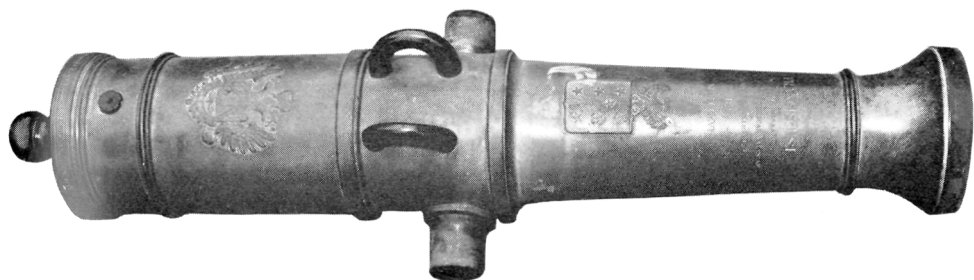
Quatre pièces vendues, une échangée, une perdue, quatre pièces restantes ; il nous reste deux canons dont l'histoire est entourée de mystère. Peut-être la solution de cette énigme pourrait-elle se trouver dans les *Mémoires* de Anne-Joseph de Rivaz lorsqu'il écrit :¹¹ « On reçoit peu après l'avis officiel de l'arrivée très prochaine de dix pièces de canon et de deux gros obusiers dont l'empereur François fait don à notre république, dont deux de 24 livres de calibre que nous nous proposons d'échanger avec Berne ou Genève contre six pièces de campagne pour les trois bataillons de notre milice. » Malgré nos recherches, nous n'avons pas encore trouvé, pour le moment du moins, la preuve que cet échange ait vraiment eu lieu. Mais nous savons que, vers 1827, notre organisation militaire cantonale comprenait un corps d'artillerie dont l'uniforme ne se distinguait de celui de l'infanterie que par la couleur des ornements du shako et le port d'épaulettes rouges.

Une dernière épreuve fut réservée aux canons et obusiers qui nous restent lorsque, en 1940, un fonctionnaire fédéral parcourant les arsenaux du pays aux fins d'utiliser tout métal non affecté à des usages militaires précis, jeta un regard concupiscent sur nos canons, prétendant les faire servir à nouveau. Il fallut toute l'énergie du colonel Louis Studer, alors chef de service du Département militaire, pour que ces derniers survivants d'une époque glorieuse soient sauvés du creuset, et cela définitivement, espérons-le du moins.

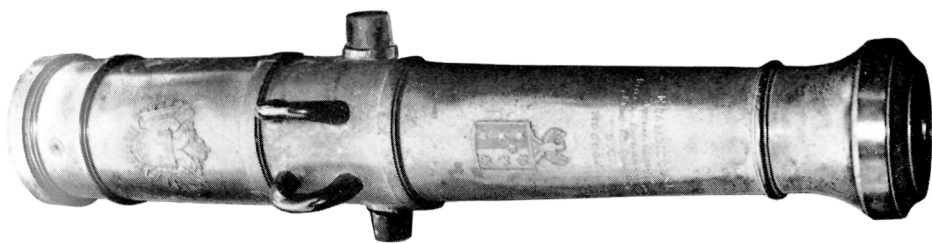
*

Nous ne saurions terminer cet exposé sans adresser nos remerciements à M. le major Maurice Deléglise qui, s'étant intéressé lui aussi à ces questions, a accepté avec une infinie bonne grâce de mettre à notre disposition les documents et renseignements inédits qu'il avait recueillis et qui complètent heureusement ceux que nous avons déjà rassemblés.

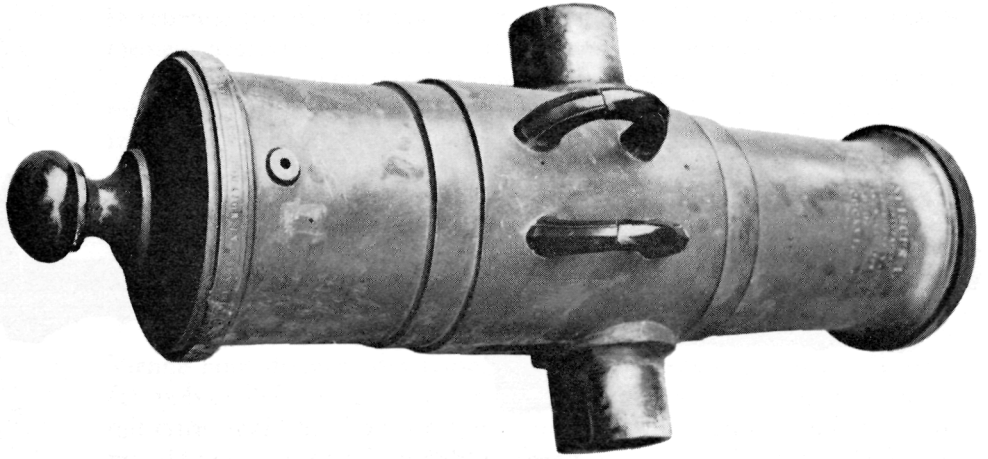
¹¹ Anne-Joseph de Rivaz, *Mémoires*, tome II, p. 226.



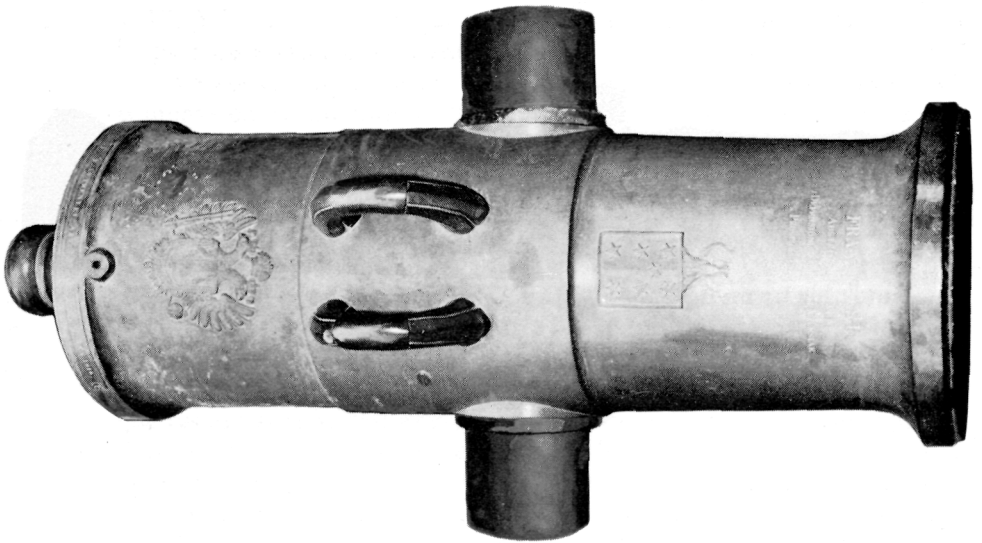
Canon de 3 livres



Canon de 12 livres



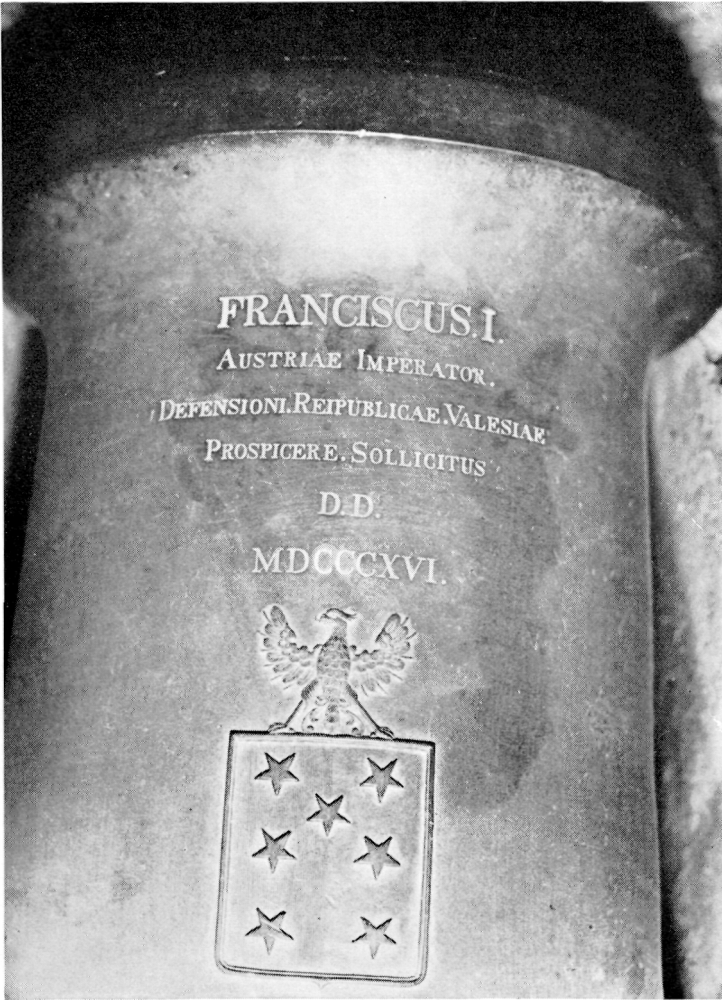
Obusier de 7 livres



Obusier de 10 livres



Armes de la Maison d'Autriche



Inscription sur les pièces : Armes des Sept-Dizains



Pièce autrichienne de 12 livres sur la Planta
Fête-Dieu, vers 1890



Adrien Zimmermann (1777-1829), de Sion